



**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 juin 2022 (18h35)  
Salle du grand champ- ARDOIX**

Membres titulaires	:	55
En exercice	:	55
Membres suppléants	:	23
Présents	:	36 + 1
Votants	:	52
Convocation et affichage	:	14/06/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Olivier DE LAGARDE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), François CHAUVIN (pouvoir à Sylvie BONNET), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Nadège COUZON (pouvoir à Damien BAYLE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Juanita GARDIER (pouvoir à Romain EVRARD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Danielle MAGAND (pouvoir à Antoinette SCHERER), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Martine OLLIVIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE.

**CC-2022-235 - RESSOURCES - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021 -  
AFFECTIONNEMENT DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

***Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE***

Une fois le compte administratif adopté, le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice, qui est égal au résultat de l'exercice et de celui éventuellement reporté au titre de l'exercice précédent.

Si ce résultat est déficitaire, il est purement et simplement reporté à l'exercice suivant.

Si ce résultat est excédentaire il doit être prioritairement affecté au besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris. Pour le solde, l'assemblée fait le choix de le reporter en section de fonctionnement et/ou de l'affecter en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Le compte administratif 2021 du budget principal fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 3 687 899,28 €
- un besoin de financement de la section d'investissement 3 075 281,61 €

#### Résultats de clôture

Fonctionnement	3 687 899,28 €
Investissement	<b>-865 124,31 €</b>

#### Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	3 940 954,28 €
Recettes d'investissement	1 730 796,98 €

#### Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement

Besoin de financement	3 075 281,61 €
Excédent de financement	<i>sans objet</i>

**CONSIDERANT** que le compte administratif fait ressortir un excès de fonctionnement de clôture de : 3.687.899,28 €,

**CONSIDERANT** que le compte administratif fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement de 3.075.281,61 €, qui se décompose en :

- un déficit d'investissement de : 865.124,31 €
- des restes à réaliser sur dépenses d'investissement d'un montant de : 3.940.954,28 €
- des restes à réaliser sur recettes d'investissement d'un montant de : 1.730.796,98 €

Concernant l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2021, proposition est faite :

- d'affecter en section investissement une enveloppe de 3.076.000,00 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- de reporter le solde, soit 611.899,28 € en recette de fonctionnement (C/002).

**VU** l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le compte administratif 2021 – budget principal,

#### **DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**AFFECTE** l'excédent de fonctionnement comme suit :

- affectation d'une enveloppe de : 3.076.000,00 € en investissement recettes (Compte 1068)

- report du solde, soit 611.899,28 €, en fonctionnement recettes (compte 002)

**AUTORISE** d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le

: 27/06/22

Affiché le

: 29/06/22

Transmis en sous-préfecture le : 27/06/22

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220622-33404-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Le Président

Simon PLENET